

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 18

**Office de Tourisme de Quimper Cornouaille
Subvention 2025 et avenant à la convention d'objectifs 2022-2025**

Les dispositions financières de la convention signée avec l'Office de Tourisme Quimper Cornouaille prévoient une subvention annuelle composée d'une part fixe de 510 000 € dédiée au fonctionnement et d'une part variable de 70 000 € maximum pour la réalisation de projets spécifiques. En 2025, le montant de la demande de subvention de la part variable s'élève à 40 000 €.

Il est proposé de financer l'Office de Tourisme à hauteur de 510 000 € pour la partie fonctionnement et 40 000 € dans le cadre de la part variable et de prolonger la convention d'objectifs 2022-2025 d'un an.

La convention d'objectifs 2022-2025 passée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille s'inscrit dans le projet communautaire et prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'association, composée d'une part fixe et d'une part variable.

I. Subvention de fonctionnement

L'Office de Tourisme Quimper Cornouaille constitue le plus important des offices de tourisme de Cornouaille, le deuxième de Bretagne de par sa fréquentation et de par le nombre de touristes qu'il renseigne qui s'élève à près de 400 000 personnes.

À ce titre, il représente une véritable vitrine pour toute la communauté d'agglomération, assurant une mission de service public en matière d'information et de communication à destination des touristes et des habitants de Quimper Bretagne Occidentale et des professionnels du secteur touristique.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 22/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/05/2025 (accusé de réception du 22/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

La convention d'objectifs, signée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille, prévoit le versement d'une subvention annuelle en deux parties, une part fixe de 510 000 € pour son fonctionnement et une part variable.

Pour contribuer à la réalisation des missions qui lui sont confiées, il est proposé au conseil communautaire d'accorder à l'Office de Tourisme en Cornouaille la somme de 510 000 € qui correspond à la part fixe de subvention.

II. Part variable

La convention d'objectifs 2022-2025 prévoit un montant maximum de la part variable de 70 000 €. Pour 2025, l'Office de Tourisme construit sa part variable dans la poursuite et l'amplification de l'offre des outils numériques ainsi que dans ses actions de promotion sur les marchés français et étrangers tout en prenant en considération les contraintes budgétaires. Le montant sollicité en 2025 est de 40 000 €.

Dans ce cadre, l'Office de tourisme propose d'affecter :

17 200 € correspondant au « développement et à la valorisation du site Internet » et au « développement de l'e-tourisme » inscrits dans la convention d'objectifs et pouvant être financés par la part variable, avec la mise en place d'outils en tourisme numérique, notamment une centrale de réservation pour les activités loisirs et sportives ainsi que des vidéos de sites patrimoniaux devant alimenter les outils numériques : casques, bornes tactiles, écran TV ... déclinés en plusieurs points :

- Réalisation de films avec drones sur des communes de QBO 4 000 Euros
- Mise en place d'une centrale de réservation valorisant les activités de loisirs et les sports de pleine nature 13 200 Euros

20 800 € correspondant à des actions de promotion sur les marchés français et étrangers, identifiées comme déterminantes dans la part variable :

Marché Français **9 000 Euros**
- Accueil Presse 3 000 Euros
- A/R Magazine 6 000 Euros

Marché étranger **11 800 Euros**

Marché Britannique
- Partenariat avec la Brittany Ferries 2 800 Euros

Marché Espagnol
- Conférence de presse à Madrid et Barcelone 5 500 Euros
- Atelier BtoB, atelier et Workshop à Madrid 3 500 Euros

2 000 € correspondant à « des demandes spécifiques de Quimper Bretagne Occidentale à l'Office de Tourisme pour des dépenses non prévues au budget initial annuel et réciproquement inscrites dans la convention d'objectifs et pouvant être financées par la part variable ».

- Achat et installation d'un écran valorisant le territoire et présentant l'événementiel dans le hall de la gare de Quimper 2 000 Euros

III. Prolongation de la convention d'objectifs 2022-2025

La convention passée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille fixe les objectifs généraux attendus par la collectivité dans le cadre de son projet communautaire, tout en laissant à l'Office de Tourisme le choix des actions et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Cette convention arrive à expiration au 31 décembre 2025. Une nouvelle convention doit être établie à échéance, permettant à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille de mener à bien ses activités en favorisant son fonctionnement annuel continu.

Afin de permettre aux prochains représentants de Quimper Bretagne Occidentale de définir leurs orientations en matière touristique, et ainsi inscrire la nouvelle convention dans leur projet communautaire, il est proposé de prolonger d'un an la convention en vigueur, dans les mêmes termes et sans aucune modification.

Mesdames ASSIH, HUET MORINIERE, LEVRY-GERARD, DURRWELL, Marie-Laure LE MEUR et Mme PLOUHINEC et messieurs ANDRO, CROUAN, MESSAGER, Dominique LE ROUX, LESVENAN et LECLERCQ étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote) ;

Au regard des actions de valorisation du territoire de QBO et conformément à la convention d'objectifs, après avoir délibéré (38 suffrages exprimés), le conseil communautaire décide d'autoriser madame la présidente à :

- Verser la subvention de fonctionnement d'un montant de 510 000 € ;
- Verser la part variable de la subvention de 40 000 € ;
- Signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs 2022-2025.